

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 JANVIER 2016

Présents : MM. BERMOND BERNARD DEMOUGEOT LECOMTE LOPEZ LORET ROUGEOT

Mme TRCOME

Excusés : M. BENOIT (procuration à M. LOPEZ)

Mme BORNE (procuration à M. LORET)

Mme JACQUEMAIN (procuration à M. ROUGEOT)

Mme GIVERNET (procuration à M. BERMOND)

Mme LELIEVRE (procuration à M. BERNARD)

Mme PETIT

Absente : Mme BORNAND

Secrétaire : M. ROUGEOT

Convocations : 23/01/2016

1. AJUSTEMENT DE LA SUBVENTION VERSEE A L'ECOLE MATERNELLE

Suite au versement de la subvention à l'école maternelle et à la demande de Mme Corinne GAVIGNET, Directrice, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de faire un ajustement par rapport au nombre d'élèves pris en compte pour le calcul (74 au lieu de 86) soit 12 élèves supplémentaires :

Subvention de fonctionnement : 23 €/élève 23 € x 12 élèves = 276 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de verser cet ajustement de subvention à l'école maternelle de Grandfontaine.

2. REVERSEMENTS C.A.F

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été signée en 2009 entre la Caisse d'Allocations Familiales, Familles Rurales et les communes de Boussières, Grandfontaine, Montferrand-le-Château, Routelle, Thoraise et Torpes. Un partenariat a été instauré pour le fonctionnement des structures Petite Enfance « La Source aux Oiseaux » et « La Souris Verte ».

Ce partenariat prévoit que les subventions C.A.F seront versées respectivement à la Commune de Grandfontaine pour la structure multi-accueil et à la Commune de Montferrand-le-Château pour la structure micro-crèche, selon les contrats d'accueil signés par les parents.

Ces deux communes s'engagent à reverser ensuite aux autres communes signataires de la convention le montant de la subvention annuelle reçue, au prorata de la répartition des heures de présence facturées et prises en compte dans le partenariat.

Afin de respecter les termes de la convention, il est proposé de régulariser le reversement aux communes sur la base du tableau de répartition correspondant à l'année 2014.

Communes	Année 2014
Boussières	1.142,99 €

Montferrand-le-Château	2.511,41 €
Routelle	344,35 €
Thoraise	201,22 €
Torpes	4.518,68 €

Sur proposition de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le reversement de la somme de 8.718,65 € TTC aux communes signataires de la convention de partenariat sur la base de la répartition fixée dans le tableau ci-dessus et correspondant à l'année 2014.

3. OUVERTURE DE CREDITS – BUDGET COMMUNE 2016

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir mandater, avant le vote du budget, des factures d'investissement, il y a lieu d'ouvrir les crédits budgétaires suivants :

- Compte 2117 (bois & forêts) : + 2.500 €
- Compte 2152 – opération 37 (installations de voiries) + 10.000 €
- Compte 2158 (autres matériels & outillages) + 400 €
- Compte 2315 – opération 42 (immob. En cours d'installation technique) + 400 €
- Compte 21534 – Opération 37 (réseau électrification) + 12.000 €

Ces sont ouverts dans la limite du quart des investissements de l'année 2015.

La délibération sera reprise au Budget Primitif de l'année 2016.

Sur proposition de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

d'ouvrir les crédits budgétaires.

4. PRET BANCAIRE

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de contracter un prêt bancaire pour l'achat du terrain d'Habitat 25, celui-ci pour un montant de 175.000 €.

La Banque Populaire propose un prêt à taux fixe de 1,65 % sur 15 ans, par échéance trimestrielle à capital constant.

Monsieur LECOMTE propose que cette dette relevant d'une acquisition du précédent mandat qu'il n'approuve pas soit soldée sur 4 ans afin de ne pas en reporter la charge sur la prochaine équipe municipale.

Sur proposition de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par dix voix pour, deux voix contre et une abstention, la mise en place de ce prêt et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

5. AJUSTEMENT DE LA REDEVANCE GAZ de Mr et Mme Auguste STEHLY

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'ajuster le taux de participation aux frais de gaz de Mr et Mme Auguste STEHLY occupant l'appartement de la commune, 5 Route de Torpes.

Suite au projet de restructuration de l'école primaire, la SEDD nous a transmis un état des surfaces des locaux existants, permettant ainsi de déterminer que la surface du logement communal ne représente plus que 4,44 % de la surface totale au lieu des 9,98 % déterminés au 1/12/2000.

Sur proposition de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire appliquer un taux de participation aux frais de gaz à hauteur de 4,44 % de la facture annuelle. Cette décision annule et remplace la délibération du Conseil Municipal prise le 1/12/2000.

6. ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un chèque d'un montant de 797 € de la compagnie d'assurance GROUPAMA concernant la réparation du feu tricolore situé « Chemin de Velesmes » détérioré par un véhicule non identifié.

Sur proposition de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'encaisser le chèque de Groupama.

7. BUDGET RELAIS PARENTS/ASSISTANTES MATERNELLES

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le budget prévisionnel du relais parents/assistantes maternelles pour la période du 1/1/2016 au 31/12/2016.

Montant total des charges : 62.567,39 €

Montant total des produits : 62.567,39 €

Mr le Maire propose de répartir la subvention 2016 entre les communes pour le fonctionnement du relais comme indiqué dans le tableau joint à la présente délibération.

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal la participation de la commune qui s'élève à 1.109 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de verser une subvention de 1.109 € au relais parents/assistantes maternelles.

8. NOMINATION DU REGISSEUR – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Dans la séance du 29 Janvier 2016, le Conseil Municipal décide de nommer Mme Angélique LEROY, en qualité de régisseur de la bibliothèque municipale, à compter du 1^{er} Janvier 2016.

Mme Géraldine PERROT est nommée suppléante de la régie de la bibliothèque municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la nomination de Mme LEROY en qualité de régisseur de la bibliothèque municipale et de Mme PERROT en qualité de suppléante.

9. INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs déclarations d'intention d'aliéner ont été adressées en Mairie :

- Par Mes RACLE COLIN & Associés, Notaires à BESANCON, pour un terrain sis à GRANDFONTAINE, cadastré Section AC N° 574 580 586 594 et appartenant à Mr Mme Michel GIRARD pour 5 a 36

- Par SCP MEYER SCHMITT, Notaires à RECOLOGNE, pour un terrain sis à GRANDFONTAINE, cadastré Section AC N° 577 et appartenant à Mr Mme Michel GIRARD pour 2 a 30
- Par SCP CHEVRIAUX ROUSSEL, Notaires à ST VIT, pour un terrain sis à GRANDFONTAINE, cadastré Section AC N° 573 578 et appartenant à FONCIER CONSEIL pour 3 a 31
- Par Maître ROUSSEL, Notaire à ST VIT, pour un bien sis à GRANDFONTAINE, cadastré Section AB N° 379 531 536 et appartenant à Mr Mme Denis FERNIOT pour 17 a
- Par Maître André COMPAGNE, Notaire à BESANCON, pour un bien sis à GRANDFONTAINE, cadastré Section AB N° 115 et appartenant à Mme BERTO pour 13 a 05

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption.

Séance levée à 21 H 30

Le secrétaire,
Philippe ROUGEOT

Le Maire,
François LOPEZ